

Horaires d'ouverture

- ☐ Mercredi 10H00 - 12H00
16H30 - 18H30
- ☐ Jeudi 16h30 - 18h30
- ☐ Samedi Dernier du mois
10h00 - 12h00



l'ain
Conseil général



Téléphone : 04 50 48 49 00
Messagerie : bibliotheque@leaz.fr
Site mairie : www.leaz.fr
Site lecture Ain : www.lecture.ain.fr
Portail biblio : <http://mabib.fr/bmleaz>
catalogue en ligne

BIENVENUE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LEAZ !



Tout ce qu'il faut savoir
en s'inscrivant ...



La bibliothèque de Léaz est une bibliothèque municipale gérée par des bénévoles et une salariée qui sont à votre disposition pour vous renseigner, vous conseiller et vous aider à chercher un document. Elle propose aux adultes comme aux enfants un large choix d'ouvrages. Elle fonctionne aussi en lien avec la Bibliothèque Départementale de prêt de Bellegarde.

S'inscrire

L'inscription, réservée aux habitants de la commune est gratuite.

Simple et rapide, elle se fait aux heures de permanences les mercredi, jeudi et samedi. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.



Emprunter un document

Chaque lecteur peut emprunter 3 livres pour une durée de :

- 15 jours pour les nouveautés
- 30 jours pour les autres documents, renouvelable une fois

Si vous avez besoin de plus de temps, vous pouvez demander une prolongation par téléphone ou par mail. Merci de respecter les délais par égard pour les autres inscrits.



Réserver un document

Le document que vous recherchez est déjà emprunté ?

Demandez le et il vous sera réservé lors de son retour.

La bibliothèque ne possède pas le document que vous désirez ?

Vous pouvez consulter le site lecture.ain.fr pour voir si le fonds départemental possède le document que vous cherchez.

Ensuite faites nous en part, nous le demanderons pour vous à la Bibliothèque Départementale de prêt de Bellegarde.

Bien vivre à la bibliothèque

En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter le règlement de la bibliothèque qui vous sera remis lors de votre inscription.

Documents fragiles

Vous êtes responsables des livres que vous empruntez.

Merci de nous signaler tout document abîmé et de ne pas le réparer vous-même.

Document perdu

ou rendu en mauvais état

Nous vous en demanderons le remplacement ou le remboursement au prix neuf.

